

Ministry of Education

Minister

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Telephone (416) 325-2600
Facsimile (416) 325-2608

Ministère de l'Éducation

Ministre

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Téléphone (416) 325-2600
Télécopieur (416) 325-2608



Le 24 janvier 2007

Chers collègues,

Il y a quelques semaines, je vous entretenais de l'importance d'un bon leadership dans nos conseils scolaires. Depuis cette lettre, j'ai eu une réunion très fructueuse avec les présidentes et présidents des conseils scolaires. Nous avons aussi tenu une série de séances d'orientation à l'intention des conseillères et conseillers scolaires, avec un excellent taux de participation, tant chez les conseillères et conseillers nouvellement recrutés que chez les plus expérimentés. Le dynamisme et la détermination dont font preuve les conseillères et conseillers sont encourageants, et je me réjouis à l'idée de collaborer avec vous pour doter l'Ontario d'un système d'éducation public solide et efficace.

Nous reconnaissons tous d'emblée que les directrices et directeurs de l'éducation ainsi que les agentes et agents de supervision jouent un rôle important en matière de leadership professionnel. Leur travail est essentiel pour la réussite dans nos écoles. Voilà pourquoi je recommande fortement que les directrices et directeurs de l'éducation et les agentes et agents de supervision soient embauchés dans le cadre de concours ouverts au public. En effet, j'estime que les conseils scolaires devraient toujours embaucher des directrices et des directeurs par le biais d'un concours annoncé publiquement et auquel toutes les personnes ayant les compétences et l'expérience recherchées peuvent participer.


Je suis d'avis que les conseils scolaires devraient pouvoir embaucher les personnes les plus compétentes pour les postes de direction de l'éducation, et ceux de supervision, sans se soucier de savoir si la compétence exigée pour le poste a été obtenue en Ontario ou dans une autre province ou un territoire du Canada. À l'heure actuelle, l'Ontario serait la seule province qui limite l'accès aux postes supérieurs en éducation uniquement à des personnes ayant obtenu leur compétence dans la province, même si un grand nombre d'enseignantes et d'enseignants ontariens ont été nommés à des postes de direction ailleurs au Canada. L'Ontario et le gouvernement fédéral ont signé l'« Accord sur le commerce intérieur », dans lequel les provinces et territoires s'engagent à permettre la mobilité de la main-d'œuvre possédant les compétences exigées pour exercer une profession ou un métier au Canada. Dans le cadre de cet accord, plusieurs autres groupes professionnels ont fait des progrès importants en éliminant des obstacles à la mobilité entre les provinces pour les personnes exerçant une profession semblable comme, par exemple, l'ingénierie et l'architecture.

Afin de pouvoir embaucher les meilleures directions d'école qui soient, je me pencherai sur les modifications à apporter à la *Loi sur l'éducation* afin d'éliminer les obstacles à la mobilité des dirigeantes et dirigeants scolaires expérimentés. Je demanderai également à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario de revoir ses règlements en la matière. Entre-temps, si un conseil scolaire a tenu un concours ouvert au public à la suite duquel il recommande une candidature possédant de l'expérience réussie à la direction d'une école ou d'un district scolaire ailleurs au Canada, sans toutefois satisfaire aux normes actuelles de l'Ontario pour un poste cadre en supervision ou un poste de direction de l'éducation, je me prévaudrai du pouvoir que me confère la *Loi sur l'éducation* pour évaluer la compétence et l'expérience de la candidate ou du candidat et pour les accepter si elles m'apparaissent équivalentes. À en juger par le succès obtenu ailleurs au Canada, je suis persuadée que les enseignantes et enseignants de l'Ontario réussiront très bien dans les concours ouverts au public. Je tiens à souligner que toutes les candidates et tous les candidats doivent posséder la compétence et l'expérience nécessaires. Je ne suis pas d'accord avec l'embauche à des postes de direction pour nos conseils scolaires de personnes n'ayant pas reçu une formation en enseignement.

J'espère que cette façon de procéder aidera les conseils scolaires en leur permettant d'accéder au plus grand bassin de candidates et candidats hautement qualifiés pour occuper des postes de haute direction. Grâce aux concours ouverts au public et aux processus d'embauche axés sur la compétition, la confiance du public en son système d'éducation ne s'en portera que mieux.

Veillez accepter, chers collègues, mes plus cordiales salutations.

La ministre de l'Éducation,



Kathleen Wynne

c.c. Groupes participant à la Table ronde de partenariat en éducation